Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 18 (1926)

Heft: 2

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Berne, février — Dix-huitième année — 1926 — N° 2

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Abonnement: 5 fr. par an
Pour l'Etranger: Port en sus
Abonnem. postal, 20 cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'Union syndicale suisse, Berne
Téléphone 3168 o **Monbijoustrasse 61** o Compte de chèques N° III 1366
Paraît tous les mois

o Expédition et administration: o
Imprim. de l'Union, Berne
o o o Monbijoustrasse, 61 o o o

SOMMAIRE:

	Pages
1. L'activité du comité de l'Union syndicale en 1925	17
2. Economie politique	20
3. Mouvement international	24
4. Bibliographie	24
5. Avis aux abonnés	24
6. Le coût de la vie	24

L'activité du comité de l'Union syndicale suisse en 1925

La commission syndicale avait adopté en sa session des 4 et 5 mars 1925 le programme d'activité ci-après:

1. Statistique syndicale:
   a) Mouvement des membres d'après les fédérations, les sections, les cantons et les localités.
   b) Mouvement des caisses des fédérations d'après les recettes, dépenses, cotisations, secours, administration.
   c) Mouvements de salaires d'après le nombre, l'étendue, les grèves, leur durée et leur coût, résultant des mouvements.
   d) Statistique professionnelle.
2. Rédaction de la *Revue syndicale* et de la *Rundschau.*
3. Rédaction de la correspondance syndicale.
4. Stimuler la politique sociale et économique dans l'intérêt de la classe ouvrière. En particulier:
   a) Maintien et réintroduction de la semaine de 48 heures d'après la loi sur les fabriques.
   b) Application de la loi accordant des subventions aux caisses de chômage.
   c) Appuyer l'initiative demandant une loi sur la protection des locataires.
   d) Appuyer la propagande en faveur d'une loi sur la formation professionnelle.
   e) Appuyer la propagande en faveur d'une loi protégeant le travail à domicile.
   f) Appuyer la propagande en faveur d'une loi sur la suppression du travail de nuit dans les boulangeries et d'une loi supprimant l'emploi de la céruse dans la peinture.
   g) Appuyer la propagande en faveur de la loi sur les traitements du personnel fédéral.
   h) Stimuler l'assurance vieillesse-invalidité-survivants.
   i) Appuyer la protection internationale du travail, en particulier en travaillant à la ratification des conventions et recommandations adoptées aux conférences internationales du travail.
   k) Défense des intérêts ouvriers dans les questions douanières et d'importations.
5. Stimuler la concentration des fédérations et le développement de leurs institutions:
   a) Par une étroite collaboration des organes dirigeants de l'Union syndicale, des fédérations centrales, des cartels cantonaux et locaux et l'alimentation d'un fonds de solidarité.
   b) Par l'entrée dans les cartels cantonaux et locaux de toutes les sections affiliées à l'Union syndicale suisse.
   c) Par l'affiliation d'organisations de salariés encore en dehors de l'Union syndicale.
   d) En organisant en commun la propagande faite en vue d'amener aux syndicats les ouvriers qui n'y adhèrent pas encore et en popularisant le programme syndical.
6. Relations avec les autres organisations.
7. Stimuler le travail d'éducation ouvrière.

Un programme sert surtout d'indication; le présent rapport prouve qu'un travail fructueux a été accompli avec les moyens dont on disposait.

Statistique syndicale. Nous avons constaté avec satisfaction que la documentation fournie par nos statistiques était de plus en plus appréciée et cela, non seulement dans nos propres milieux, mais également parmi les autorités du pays. Elle fut relevée également par des publications étrangères et internationales.

Le comité de l'Union syndicale examinera à nouveau la possibilité d'inclure dans ce rapport statistique des renseignements concernant les cartels syndicaux locaux. Nous connaissons les effectifs de toutes les sections locales de nos différentes fédérations affiliées. Il serait intéressant d'avoir des renseignements sur l'organisation en cartels de ces sections dans les plus grandes localités du moins. Une première tentative faite en ce sens ayant, on s'en souvient, échoué, faute de communications suffisantes par les groupements intéressés.

En outre, notre bureau s'occupe depuis assez longtemps à l'élaboration d'une statistique, devant donner, en regard du nombre d'ouvriers occupés dans chacune des industries du pays, celui des syndiqués et des non-syndiqués. Ce travail rencontre de grandes difficultés du fait que la source de cette documentation que l'on doit puiser en partie dans les données du recensement fédéral officiel de 1920, ne s'adapte pas des mieux au but recherché.

Rédaction de la *Revue syndicale* et de la *Gewerkschaftliche Rundschau.* La disparition de la pénurie du papier nous a fait envisager un retour possible à une impression en caractères plus grands pour nos deux périodiques. Le comité a cependant décidé d'en rester aux petits caractères qui nous permettent de donner plus de texte.

Correspondance syndicale. La presse ouvrière, syndicale et politique, reproduit toujours avec promptitude nos articles et nos correspondances. Nous lui en sommes reconnaissants.

Politique sociale et économique. En réponse à nos efforts, le Conseil fédéral se décida enfin à soumettre